



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Elwin, succursale de Belprahon de SFF Composants Horlogers SA, Dos les Terras 1, 2744 Belprahon

Auteur du projet: DB planification Sàrl, rue du Collège 26, 2905 Courtedoux

Emplacement: parcelle N° 148, Dos les Terras 1, 2744 Belprahon

Projet: Installation d'une génératrice sur le toit de l'immeuble

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone industrielle A

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 10 mai 2023

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

le plan des zones d'affectation et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFo,

- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 11 mai 2023 au 10 juin 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.belprahon.ch

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan de zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu le lundi 14 août 2023 et le mercredi 16 août 2023 dès 14h.

Belprahon, le 10 mai 2023

Le Conseil communal



Champoz

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire Mercredi 14 juin 2023 à 20 h à L'Abri

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes 2022
2. Approuver le nouveau « règlement d'organisation de la Commune »
3. Convention avec la Commune de Court « chemin Mont Girod »
4. Divers et imprévu

Dépôt public du règlement:

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté pendant les heures d'ouvertures du guichet.

Champoz, le 8 mai 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 55, au lieu-dit: «La Tuf», commune de Corcelles.

Projet: construction d'une cabane de pique-nique de 30 m² fermée sur 3 côtés (est, sud et nord), posée sur un lit de groise et un pourtour en béton de 30 cm, toit en tuiles, deux tables sous la cabane, un foyer extérieur, deux tables à l'extérieur sur lit de groise. Barrière de protection en bois amovible pour le maintien de la structure autour de la place entière de pique-nique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: protection du paysage (art. 51 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 juin 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mai 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bons de garde 2023/2024

Tous les parents du village de Corcelles peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2023/2024.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune mixte de Corcelles avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard (pour que la demande soit validée avant la fermeture estivale, veuillez la déposer jusqu'au 10 juillet au plus tard).

En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de la caisse communale (caisse@corcelles-be.ch).

Corcelles, le 8 mai 2023

Le Conseil communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 13 juin 2023 à 20 h

au Centre communal, 2^e étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Compte 2022, ratifier les dépassements de crédit;
3. Divers.

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 13 juin 2023 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 28 juin 2023, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouvertures habituelles.

Court, le 10 mai 2023

Bourgeoisie de Court



Crémines

Avis de construction

Demande « après-coup »

Requérante: Susanne Ganguin-Buchser

Auteur du projet: Lack Cheminées, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 280, au lieu-dit: «Les Rosenières 166», commune de Crémines

Projet: Installation d'un poêle intérieur avec nouveau canal de fumée en toiture Est

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 10 mai 2023

Secrétariat communal



Eschert

Votation communale du 12 mars 2023

Résultat de la votation communale du 12 mars 2023

Lors de la votation communale du 12 mars 2023, le corps électoral d'Eschert a accepté l'objet suivant:

- Le principe de création d'un site secondaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val par 110 oui et 40 non (2 blancs).

Dans le délai de 30 jours, aucun recours n'a été formé contre la validité de cette votation.

Le Conseil communal a donc, lors de sa séance du 17 avril 2023, validé les résultats de ladite votation.

Ce résultat est donc définitif et doit, en application de l'article 33 de la Loi sur les droits politiques, être publié dans la feuille officielle d'avis.

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois contre la décision de validation des résultats dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Eschert, le 10 mai 2023

Le Conseil communal



Grandval

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

- le plan des zones d'affectation et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFo,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 10 mai au 9 juin 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.grandval.ch Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan de zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public. Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu les 5 et 12 juillet 2023 dès 14h.

Grandval, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

Responsable office de recensement

A la suite de la démission du titulaire, la Municipalité de Grandval recherche, pour le 1er janvier 2024, un nouveau responsable de l'office de recensement.

Tâches:

- Fournir aux exploitants agricoles des renseignements sur la mise en œuvre de la politique agricole;
- Répondre aux questions sur les mesures de politique agricole, les recensements ou le système GELAN;
- Soutien spécialisé aux exploitants durant les recensements;
- Vérifier dans GELAN que les recensements sont complets;
- Signer et transmettre les confirmations de recensement aux paiements directs.

Ce poste vous intéresse et vous avez des connaissances en agriculture? Alors faites-nous part de votre intérêt jusqu'au 31 mai 2023 par mail à secretariat@grandval.ch.

Le cahier des charges est disponible au secrétariat municipal et l'office de l'agriculture et de la nature se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions techniques au 031 636 13 60.

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Raoul Wisard qui occupé ce poste durant 38 ans.

Grandval, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 15 juin 2023, salle communale 19h30

Ordre du jour

- Discuter et approuver les comptes 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- Discuter et approuver les comptes 2022 de la Municipalité de Grandval;
- Divers.

Les comptes cités aux points 1 et 2 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 26 juin au 25 juillet 2023.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Zingg Walter, Rue de l'Est 27, 2740 Moutier

Auteur du projet: Helvetiqua Sàrl, 1723 Marly

Emplacement: Parcelle N° 696, Rue de l'Est 27

Projet: Remplacement d'une chaudière au mazout par cinq pompes à chaleur air/eau

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 5 juin 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 mai 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Minisgallo Antonio et Madalena, Crêt-de-la-Rive 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Widmer maçonnerie Moura Isaias Sàrl, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 1743 et 1895, Crêt-de-la-Rive 1 et 1a

Projet: Aménagement d'une place de parc avec la construction d'un mur de soutènement et bordures en plots BA

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 5 juin 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 mai 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Kilchenman Denis et Krattiger Valentin, Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz

Emplacement: Parcelle N° 2706, Chemin Fin-Lépine 15

Projet: Transformation de la maison familiale, aménagement d'une terrasse en façade Sud, isolation périphérique, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, pose de panneaux solaires sur pan Sud, 3 Velux sur pan Nord et construction d'un couvert pour voiture

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mai 2023

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée au 15 juin 2023 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20 heures.

Ordre du jour

1. Comptes 2022
 - Présentation et discussion
 - Rapport de vérification
 - Décider de l'attribution de CHF 270'566.84 au financement spécial relatif à l'entretien des routes communales
 - Approbation des comptes 2022
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 130'000 destiné à la réfection d'un mur de soutènement à la rue du Tacon (au nord de la Galerie Selz)
3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Nomination d'un membre de la Commission scolaire
5. Divers

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2022.

Perrefitte, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ecole secondaire de la Courtine

Suite à la démission de M. Laurent Bandelier pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, la Commune de Petit-Val met au concours un poste de membre de la commission scolaire du syndicat de l'école secondaire de La Courtine.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 15 mai 2023.

Souboz, le 26 avril 2023

Conseil communal

Demande de bons de garde pour la période 2023/2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Petit-Val peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2023/24.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Petit-Val avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gsi.be.ch (famille et société) ou auprès de M^{me} Schranz à l'administration communale (le mardi) 032 484 94 70.

Souboz, le 26 avril 2023

Conseil communal

Assemblée ordinaire de la paroisse de Sornetan, le mercredi 7 juin 2023 à 20h15, salle de paroisse

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du PV du 7 décembre 2022
4. Approuver les comptes 2022
5. Nomination du ou de la président(e)
6. Informations sur la vie paroissiale
7. informations du PAR8
8. Divers et imprévus

Au nom du Conseil de paroisse de Sornetan

Souboz, le 20 avril 2023

Au nom du Conseil de paroisse,
Sophie Juillerat

Assainissement du réseau d'eau potable à Monible

Nous vous informons que les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable débiteront dans le courant du mois de juin 2023 dans le secteur du village de Monible.

Une signalisation sera mise en place au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les éventuels désagréments liés à ces travaux.

Souboz, le 10 mai 2023

Conseil communal



Reconvilier

Grippe aviaire, fin des mesures.

Chers citoyens et propriétaires de volaille,

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) lève toutes les mesures prises pour endiguer la grippe aviaire. En effet, aucun cas n'a été détecté chez les oiseaux sauvages dans toute la Suisse ces dernières semaines.

Pour plus d'information, nous vous prions de vous rendre sur le site du canton www.weu.be.ch (direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement et sous recherche mentionner grippe aviaire).

Merci aux propriétaires de volaille qui ont appliqué et respecté les mesures.

Reconvilier, le 8 mai 2023

Au nom de la police administrative

Travaux de réfection BKW,

À partir du mois de mai, BKW envisage des travaux de réfection à la rue Courte-Rayes. La Municipalité n'envisage pas de travaux complémentaires, mais n'exclut pas des interventions ponctuelles sur le réseau d'eau.

À cette occasion, des perturbations de la circulation sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité.

Reconvilier, 8 mai 2023

Au nom des services industriels

Votation Fédérale et Cantonale du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: Monsieur Ervin Grünenwald

Membres: Monsieur Alparslan Camci
Monsieur Giuseppe Campagnano
Madame Nicole Chatelain
Madame Thi Na Ciullo
Madame Timéa Claire
Monsieur Raphaël-Edouardo Clémence

Suppléants: Madame Sophie Clémence
Madame Ana Maria Convers Pinto Simao
Monsieur Adrien Criblez
Monsieur Marco Crivelli

Reconvilier, le 1^{er} mai 2023

Le Secrétariat municipal

Mise au concours

Une place d'éducatrice de l'enfance ES ou ASE, taux 60% (+ remplacements)

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Durée de l'engagement: Durée indéterminée

Lieu d'activité: Crèche «La Maison du contour» à Reconvilier

Formation requise: Éducatrice de l'enfance ES, ASE ou titre jugé équivalent

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Information: Taux d'occupation annualisé des remplacements, de l'ordre de 15 à 20%

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chandon 9, 2732 Reconvilier, mention «postulation Crèche» jusqu'au 24 mai 2023.

Reconvilier, le 8 mai 2023

Le Conseil municipal



Roches

Votation communale du 12 mars 2023 - validation des résultats

Lors de la votation communale du 12 mars 2023, le corps électoral de Roches a accepté l'objet suivant:

- Le principe de création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val par 40 oui et 20 non (blanc 0).

Dans le délai de 30 jours, aucun recours n'a été formé contre la validité de cette votation.

Le Conseil communal a donc, lors de sa séance du 3 mai 2023, validé les résultats de ladite votation.

Ce résultat est donc définitif et doit, en application de l'article 33 de la loi sur les droits politiques, être publié dans la feuille officielle d'avis.

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, contre la décision de validation des résultats dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Roches, le 4 mai 2023

Conseil communal

Assemblée communale ordinaire 22 juin 2023 à 20h à la salle communale

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver les comptes 2022
2. Prendre connaissance du bouclage du crédit de CHF 50'000.- relatif à l'aménagement de la place de jeu
3. Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Roches, le 3 mai 2023

Conseil communal

Votations fédérales et cantonales 18 juin 2023

Bureau de vote

Présidente: Suzanne Mettraux

Membres: Laurent Antille
Raphaël Buchser

Suppléante: Joana Blaser

Roches, le 8 mai 2023

Conseil communal



Saicourt

Informations communales Détenition de poules

L'Office fédéral de l'intérieur a édité une nouvelle brochure «Détenir correctement les poules». La brochure peut être commandée ou téléchargée sur le site www.publicationsfederales.admin.ch.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de formation, le bureau municipal sera fermé le vendredi 12 mai 2023.

Prélèvement d'échantillon d'eau potable

Le laboratoire cantonal a procédé à un prélèvement d'eau potable à l'école primaire de Saicourt le 14 mars 2023. L'échantillon était en règle au regards des critères d'analyse (substances minérales, métaux lourds, qualité microbiologique, qualité physique et chimique).

Recyclage du PET

En 2022, 1'960 kilos de PET ont été récoltés. Cela représente 71'148 bouteilles. Cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement: environ 5'880 kilogrammes de gaz à effet de serre et environ 1'862 litres de pétrole.

Le Fuet, le 10 mai 2023

Conseil municipal



Saules

Abo Sports 2023/2024 Tramelan (piscine-patinoire)

Comme chaque année, les écoliers de Saules ont la possibilité d'acquiescer l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine ainsi que de la patinoire de Tramelan pour le prix de Fr. 10.-. Les abonnements sont en vente au bureau communal du 8 au 12 mai 2023.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Saules, le 3 mai 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Gilbert Linder SA, Route de Tramelan 17, 2710 Tavannes

Propriétaire foncier: Gilbert Linder SA, Route de Tramelan 17, 2710 Tavannes

Rue: Milieu du Village 14, 2732 Saules Parcelle N° 73

Projet de construction: Agrandissement et changement de deux portes en bois par deux portes

en métal aluminium éloxé couleur RAL 3032 avec vitrage, en façade Sud Zone: Centre ancien Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 4 mai 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant: M. Willy Bigler, Champs Labes 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement: parcelle N° 1014, au lieu-dit: «Chemin de Montoz 4»

Projet: Construction d'un hangar pour fourrage et machines agricoles

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 juin 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 3 mai 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 13 juin 2023 à 20h, à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2022
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 52'000.- pour la réfection de la place multisports
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement additionnel de CHF 50'000.- pour l'entretien du hangar: bureau de la Bourgeoisie avec un local des archives
4. Statut du personnel
 - a) Discuter et approuver la modification de l'art. 18 et de l'annexe III du règlement d'organisation
 - b) Discuter et approuver le règlement sur le statut du personnel
5. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
6. Divers et imprévus

Les comptes 2022 mentionnés au point 1 et les règlements mentionnés au point 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 26 juin 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

Bourgeoisie Sorvilier

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier le vendredi 16 juin 2023 à 20h salle communale de Sorvilier

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination de scrutateurs
3. Comptes annuels 2022
4. Rapport de la protection des données
5. Rapport de la fiduciaire
6. Acceptation des comptes annuels 2022
7. Acceptation du nouveau règlement d'organisation
8. Acceptation du règlement en jouissance
9. Acceptation du règlement d'utilisation du hangar Pré des Collons
10. Acceptation du règlement d'utilisation de la cabane forestière du Chébia
11. Clôture du compte de dépôt auprès de la banque Raiffeisen
12. Divers

Les comptes de la commune bourgeoise ainsi que les règlements mentionnés au point 7, 8, 9 et 10 seront déposés au secrétariat de la bourgeoisie où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée durant les heures d'ouverture (lundi matin de 9h - 12h)

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours dès le 19 juin 2023 au secrétariat de la bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture (lundi matin de 9h - 12h) du 19 juin au 3 juillet 2023 et après la pause estivale du 7 août au 22 août 2023.

Sorvilier, le 8 mai 2023

Le Conseil de bourgeoisie



Tavannes

Demande de bons de garde pour la période d'août 2023 à juillet 2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Tavannes, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2023, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les parents qui bénéficient actuellement d'un bon de garde doivent présenter une demande de renouvellement pour la nouvelle période.

Pour rappel, les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kiBon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité

de Tavannes avant le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne: www.gsi.be.ch (Famille et société / Prise en charge d'enfants / Bons de garde).

Nous restons à disposition des parents pour tout renseignement complémentaire (tél. 032 482 60 46).

Tavannes, le 1^{er} mai 2023

Le secrétariat municipal

Votations fédérales, cantonales et communales du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales, cantonales et communales du 18 juin 2023, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: Vorpe Fabien

Secrétaire: Ruch Léanne

Membres: Bratschi Thibault
Chappatte Christel
Chareyre Sophie
Chatelain Jérémie
Chételat Rosine
Clémence Sophie
Cléménçon Léa
Cögür Sami
Condrau Luca
D'Elia Cosimo
Demage Mickael

Suppléants: Deubel Lara

Devaud Jonas

Dind Dean

Dougoud Manon

Tavannes, le 8 mai 2023

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Aeschlimann Pascal, Rue des Blés 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1232, Rue des Blés 2, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une pompe à chaleur air/eau splittée extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: Art. A151 du RCC

Dépôt public: du 3 mai 2023 au 2 juin 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 avril 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Affolter Group SA, Grand-Rue 76, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA SA, Architectes HES-SIA, M. Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: «Grand-Rue 74», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: mise en place de deux nouvelles installations de traitement des eaux dans le bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: activités b.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 mai 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

En mémoire des enfances volées

Le canton de Berne veut honorer cette année la mémoire des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extra-familiaux. Sensibles à la démarche et sachant que des personnes concernées sont domiciliées à Valbirse, la Commune, la Paroisse réformée et l'Ecole secondaire ont créé un groupe de travail afin d'organiser plusieurs événements à Valbirse:

- Du 25 mai au 8 juin, une vingtaine d'affiches explicatives seront exposées dans la commune le long d'un petit parcours. L'inauguration de ce dernier aura lieu le 25 mai, dès 18h, avec une balade qui mènera les participants du Temple jusqu'au secteur d'Espace Birse où une plaque commémorative, qui restera sur place cinq ans, sera inaugurée le long de la Birse.
- La commémoration se poursuivra le vendredi 26 mai au Carillon où une victime d'un placement livrera son témoignage à 20h. Les personnes qui le souhaitent peuvent, au préalable et sur inscription, participer à un repas (076 822 21 19).
- Le film «l'Enfance volée», sorti en Suisse romande en 2012, sera projeté au Cinéma Palace le 31 mai à 20h (entrée gratuite).

Les membres du groupe de travail invitent cordialement la population à s'associer à la démarche en participant à l'un ou l'autre événement. Informations détaillées sur le site internet de la commune.

Bévillard, le 4 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Un mur prendra vie

Un mur situé dans le secteur de la halle de Champ-Martin s'embellira. La commune a donné son autorisation à une élève de 11^e de l'Ecole secondaire à Malleray pour réaliser un graffiti dans le cadre d'un projet individuel compris dans son cursus scolaire. Sous réserve des conditions météorologiques, ce dessin verra le jour durant la semaine du 8 au 12 mai.

Bévillard, le 4 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire vendredi 16 juin 2023 à 20h 15

à la salle du Conseil, Grand-rue 52, Malleray

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation des comptes 2022
3. Nomination d'un(e) secrétaire- administrateur(trice) des finances
4. Divers et imprévu

2735 Malleray, le 3 mai 2023

Conseil de bourgeoisie

Divers

La commune bourgeoise de Malleray met au concours le poste de:

Secrétaire et Administrateur-trices des finances à env. 20%

Tâches:

- Préparer les séances du conseil et des assemblées. Tenir les PV et le registre des ayants-droits.
- Traiter l'ensemble de la correspondance du conseil de bourgeoisie, de l'assemblée bourgeoise et des commissions conformément aux indications du conseil de bourgeoisie.
- Tenir à jour les archives et assurer leur contrôle.
- Tenir le contrôle des autorités.
- Rédiger les baux à loyer des fermes.
- Rédiger l'ensemble des règlements, des prescriptions et des autres actes législatifs.
- Organiser les procédures de dépôt public et d'approbation.
- Organiser les inventaires et leur mise à jour.
- Tenue hebdomadaire de la comptabilité selon le plan comptable MCH2, établir le budget et la planification financière, préparer les comptes et tous les documents nécessaires pour la vérification.
- Présentation des comptes et budgets en assemblée.
- Gestion du patrimoine.
- Participation à certaines séances du conseil en soirée.

Exigences:

- CFC d'employé-e de commerce ou formation équivalente
- Bonnes connaissances dans la comptabilité. La connaissance du MCH2 étant un atout.
- Connaissances informatiques MSOffice, la connaissance de Crésus étant un atout.
- Capacité de travailler de manière autonome et en collaboration avec le conseil de bourgeoisie

Ce poste offre une grande flexibilité d'organisation.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Des renseignements et/ou les cahiers des charges complets peuvent être obtenus auprès du président, L. Blanchard, 076 342 15 82.

Les postulations sont à adresser par écrit à: Bourgeoisie de Malleray, Haut des Planches, 2735 Malleray. Le délai de postulation est fixé au 24 mai 2023, timbre postal faisant foi.

Malleray, 1^{er} mai 2023

Conseil de bourgeoisie

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Jeudi 8 juin 2023 à 19h30

Halle de gymnastique, Crémines, salle N° 2

Ordre du jour

1. Accueil et liste des présences
2. PV de la séance du 17.11.2022
3. Comptes 2022
4. Situation du SER
5. Divers

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Le Conseil d'Administration

Moutier, le 2 mai 2023

Jean-Pierre Maître

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le

Mardi 23 mai 2023 à 20h

Hangar des sapeurs-pompiers Bellelay

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 23.11.2022
4. Approbation des comptes 2022
5. Discuter et accepter les modifications des indemnités du personnel administratif selon règlement de fonctionnement
6. Divers et imprévus

Bellelay, le 10 mai 2023

Pour l'Etat-Major - C. Freudiger

Invitation à l'Assemblée des délégué.e.s du syndicat de communes du home La Colline

Date : lundi 12.06.2023

Lieu : Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure : 17h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 23.01.2023
3. Présentation des comptes 2022
 - a) Du Foyer de jour
 - b) Du home La Colline
 - c) Rapport de révision de la fiduciaire
 - d) Approbation des comptes du Foyer de jour
 - e) Approbation des comptes du home La Colline
4. Démission et élections du Comité de direction
5. Nomination statutaire

a) Renouvellement pour une année du mandat attribué à BV Consult AG, organe de vérification des comptes

6. Informations générales

7. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

Reconvilier, le 4 mai 2023

Le Président du Comité de direction

Stéphane Terrier

Le Directeur

Olivier Schnoebelen

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Jeudi 15 juin 2023

à 19h30 heures, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 17.11.2022
3. Reconstitution de l'organe de vérification des comptes
4. Octroi d'un crédit additionnel de CHF 45'000.00 pour l'achat de la parcelle no 1612 de Tavannes
5. Arrêté de compte «Modernisation des systèmes de gestion»
6. Comptes 2023
 - Approbation de la répartition des revenus aux communes
 - Rapport des vérificateurs des comptes
7. Divers

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Tavannes, le 29 avril 2023

Michel Devaud, Président

Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu le

lundi 12 juin 2023 à 20h15

à la salle paroissiale.

Accueil et prière

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 5 décembre 2023
2. Comptes 2022:
 - a) Présentation des comptes
 - b) Rapport du fiduciaire
 - c) approbation des comptes
3. Informations sur l'organisation de la paroisse
4. Information sur l'unité pastorale TRAMATA
5. Divers et imprévus

Malleray, le 4 mai 2023

Conseil de paroisse

Service d'aide et de soins à domicile (ASAD) de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val

Assemblée générale mercredi 14 juin 2023 à 20h

Au siège de l'Association, Route de Sorvilier 21, 2735 Bévillard

Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs(trices)
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2022
3. Rapport du président
4. Rapport de la directrice
5. Comptes 2022
6. Budget 2024
7. Ratification de la nomination de la fiduciaire
8. Nomination du comité
9. Divers

Bévillard, le 4 mai 2022

Le comité de l'ASAD

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 14 juin 2023 à 20h à Crémines, halle de gymnastique**

Ordre du jour

- 1) PV de l'AD 09.11.2022
- 2) Comptes 2022
- 3) Rapport du Président
- 4) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

2746 Crémines, le 4 mai 2023

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le **mardi 20 juin 2023 à la salle de paroisse de Tavannes à 19h.**

Ordre du jour:

1. Lecture du PV de l'assemblée du 8 décembre 2022
2. Comptes 2022
3. Informations sur les travaux
4. Informations sur la vie de la paroisse
5. Divers

Tavannes, le 2 mai 2023

Le conseil de paroisse

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

La paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier convoque son assemblée paroissiale ordinaire le **14 juin 2023 à 19h30** en sa salle de paroisse (Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier), avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2022
3. Comptes 2022, présentation, rapport des vérificateurs des comptes, discussion - votation
4. Rapport d'activités du président et de l'équipe pastorale
5. Projet en cours concernant la rénovation des locaux paroissiaux dans le but de les rendre plus conviviaux et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Information - discussion, éventuelle décision d'adjudication
6. Informations et divers

Saint-Imier, le 4 mai 2023

Secrétariat de la paroisse Catholique-Chrétienne de Saint-Imier

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69